

AFFAIRE N°10.

OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DU PUIITS Z.E.C.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de satisfaire les besoins en eau potable toujours croissants de la Commune de Saint-Denis, la Municipalité a programmé, pour l'année 1979, la construction d'un puits d'alimentation sur la Zone d'Entrepôts du Chaudron.

Parallèlement à l'exécution de cet ouvrage, les services techniques communaux ont élaboré un avant-projet de raccordement au réseau existant.

Celui-ci comprend trois tranches :

- une 1ère tranche (de 800 m environ) qui aura pour but de relier le puits au réseau actuel du carrefour CD.44-CD.60 ;
- une 2ème tranche (2 800 m environ) prévu à moyen terme permettra d'améliorer la distribution sur le secteur "Zone Basse" par la pose, sur le CD.44, d'une canalisation \varnothing 500, entre le CD.60 et le Butor ;
- et une 3ème tranche (de 550 m environ) qui assurera à plus long terme, le refoulement sur le réservoir Moulin à Vent, complétant en période d'étiage les ressources gravitaires.

La 1ère tranche de travaux sera composée de deux phases, tenant compte des besoins réels de consommation.

En effet, en vue d'annihiler tout risque de coupure à l'étiage 1980-1981, il est nécessaire dès maintenant, d'équiper et de raccorder ce nouveau puits au réseau existant. Comme vous l'indique le plan ci-joint, le premier objectif sera de relier le puits à la canalisation \varnothing 200 existante, située au droit du "Journal le Quotidien".

Cette première phase fait l'objet du présent dossier.

Cette opération comprendra la fouille, la fourniture et la pose d'une canalisation \varnothing 600 fonte 2 GS.

L'estimation des travaux s'élève à 349 160,00 F.

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'adopter cet avant-projet,
- de m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre du Ministère de l'Intérieur, d'un montant de 35 000 F.

Je mets la question aux voix.

UU - At Denis le 8 février 1980
P/Le Préfet, Le Secrétaire Général,
Signé Patrice Lepaguiet.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Chef de Bureau,

Signé J. Lacoste

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Vous avez constaté, par les différentes affaires qui vous ont été présentées à plusieurs conseils municipaux, qu'un puits a été creusé dans la zone des entrepôts du Chaudron. Ce puits est maintenant prêt à entrer en exploitation, et un projet d'alimentation en eau de Saint-Denis par ce puits a été établi. M. DUPONT, va donc vous expliquer le fonctionnement de ces canalisations que l'on se propose d'installer.

M. DUPONT - Le puits se trouve le long de la Ravine du Chaudron ; le projet qui vous est présenté, consiste à raccorder le puits à l'ensemble du réseau sur le secteur de Sainte Clotilde-Chaudron. Trois tranches sont prévues :

- La première va du puits au C.D. 44 à hauteur du C.D. 60 ou route de Moufia ;
- La seconde va du C.D. 60, le long du C.D. 44 jusqu'au carrefour de l'église ;
- La troisième consistera à mettre en place un système qui facilitera le refoulement de l'eau depuis le carrefour C.D. 44/C.D. 60 jusqu'au réservoir de Moulin à Vent.

C'est la première partie de la première tranche qui fait l'objet de la délibération présente. Cela concerne le raccordement du puits à la canalisation existante, partant au droit du bâtiment du "Quotidien de la Réunion". La canalisation actuelle est de Ø 200 à 250, et le raccordement sera de Ø 600.

Dans un premier temps, donc, l'eau du puits ne sera pas utilisée entièrement puisqu'une canalisation de Ø 600 va se déverser dans une de Ø 200 à 250. Ce n'est que lorsque tout le réseau sera en Ø 500 ou 600 selon les cas, que l'on pourra l'utiliser entièrement.

M. Marcel HOARAU - Je crois que ce puits, dont le débit est assez important, permettra à la Municipalité d'assurer pendant plusieurs années l'alimentation en eau de toute cette partie de Saint-Denis.

Mme ROCHE - Quelle est la profondeur du puits ?

M. DUPONT - 27 mètres.

M. Marc GERARD - Lorsque nous avons décidé le creusement de ce puits, nous espérions un rendement de 200 m³/heure. Maintenant nous pouvons estimer que le débit sera de 1 500 m³/heure.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ